

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 16 mai 2011 à 19 h 32, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin et Denis Vincent.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

11-05-450 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 16 mai 2011 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point 6.3 « Subvention / Ministère des Transports du Québec / Amélioration du réseau routier / Avenue Saint-Henri »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 2 mai 2011

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.5 Ville de L'Île-Perrot / Tournoi de golf du maire / 18^e édition

4.6 Moisson Sud-Ouest / Tournoi de golf

4.7 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Aide financière / Bourses d'études

4.10 Westwood High School / Cérémonie de graduation / Bourse

4.14 Fondation du centre de réadaptation Le Virage / Omnium de golf

4.15 Les Citadins / École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Tournoi de golf

4.16 Théâtres-des-sans-papiers / Spectacle multidisciplinaire

5. GREFFE

5.1 Renonciation / Servitude / Lots 1 545 379, 1 545 380 et 1 545 387 / CPE La Relève V.-S.

6. TRÉSORERIE

6.1 États des revenus et dépenses / 1^{er} semestre 2011

6.2 Indicateurs de gestion 2010

6.3 Subvention / Ministère des Transports du Québec / Amélioration du réseau routier / Avenue Saint-Henri

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service des travaux publics / Embauche à titre régulier / Contremaître – Aqueduc et égouts
- 7.2 Service des travaux publics / Départ à la retraite / Contremaître – Aqueduc et égouts
- 7.3 Service des travaux publics / Confirmation / Préposé aux bâtiments
- 7.4 Service des eaux / Embauche temporaire / Opérateur-mécanicien entretien des eaux et assainissement
- 7.5 Service des eaux / Stagiaire en milieu de travail / Usine de filtration
- 7.6 Service action communautaire / Embauche à titre régulier / Concierge de soir
- 7.8 Service des ressources humaines / Évaluation du maintien de l'équité salariale / Lettres d'entente à intervenir avec les différentes associations / Autorisation de signature

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Colloque annuel du réseau *Les Arts et la Ville*
- 10.2 Centre d'histoire La Presqu'île / Désignation d'un membre sur son conseil d'administration

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Équipe féminine de volleyball des Citadins (Benjamines) / Aide financière
- 11.2 Programme Actif à vie / Commission scolaire des Trois-Lacs / Protocole d'entente 2010-2014 / Autorisation de signature
- 11.4 La Grande Vadrouille / 18 septembre 2011 / Autorisations et soutien technique

12. PROTECTION PUBLIQUE

- 12.1 Ententes / Appels simultanés initiaux / Autorisation de signature

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-14 / Fourniture d'un tracteur à châssis articulé avec attachements multiples
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-17 / Réfection d'un tronçon de trottoir sur la rue Querbes
- 13.3 Adjudication de contrat / Fourniture d'un épandeur à terreau
- 13.4 Adjudication de contrat / Services professionnels / Réfection des terrains de balle Saint-Michel et Dorion-Gardens
- 13.5 Circulation / stationnement / Avenue Charbonneau
- 13.6 Circulation / Interdiction de stationnement / Boulevard Harwood
- 13.7 Circulation / Interdiction de stationnement / Rue Lalonde / Abrogation de la résolution 09-06-493

14. EAUX

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 020-020-80 / Pavage, bordures et éclairage / Rues de Tonnancour, Ravel, Bizet et croissant Bizet / Règlement n° 1602
- 15.3 Mandat / Choix de professionnels de laboratoire / Construction des réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable / Projet domiciliaire « Le Onze de la Gare – phases 1 à 3 » / Lot 4 736 313 ptie / 9221-8676 Québec inc. / Règlement n° 1617
- 15.4 Ordre de changement n° 8 / Construction de la caserne d'incendie – rue Forbes / Règlement n° 1583

16. URBANISME

- 16.1 Dérogation mineure / Boulevard de la Gare / Ratio espace vert / Lot 4 421 022 et lot projeté 4 760 267 / Zone C2-358 / CCU n° 11-04-66

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Adoption de projet / Règlement n° 1273-05 / Modification / Règlement de lotissement / Concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1273-05 / Modification / Règlement de lotissement / Concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.3 Adoption de projet / Règlement n° 1275-155 / Modification / Règlement de zonage / Concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1275-155 / Modification / Règlement de zonage / Concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.5 Adoption de projet / Règlement n° 1277-15 / Modification / Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1277-15 / Modification / Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare
- 18.7 Adoption / Règlement n° 1270-38 / Modification / Affectation du sol des lots 1 546 211, 1 546 142, 1 546 145 et 1 546 147 (ptie) / Garage municipal / Rue Valois
- 18.8 Adoption / Règlement n° 1270-39 / Programme particulier d'urbanisme / Quartier de la Gare
- 18.9 Adoption / Règlement n° 1274-10 / Règlement des permis et certificats et de régie interne / Modification de certains coûts
- 18.10 Adoption / Règlement n° 1275-154 / Abolition de la zone H3-603 / Création de la zone P2-603 / Inclusion du lot 1 546 142 / Garage municipal / Rue Valois
- 18.11 Adoption / Règlement n° 1607 / Systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet
- 18.12 Adoption de projet / Règlement n° 1628 / Protocole d'entente / Développement Banlieue-Ouest inc. / Services municipaux, allées véhiculaires et stationnements / Condos de la Gare – phase 3 / Modalités de cession et d'entretien / Réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire / Lot 4 421 022 ptie
- 18.13 Avis de motion / Règlement n° 1628 / Protocole d'entente / Développement Banlieue-Ouest inc. / Services municipaux, allées véhiculaires et stationnements / Condos de la Gare – phase 3 / Modalités de cession et d'entretien / Réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire / Lot 4 421 022 ptie

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisations de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

11-05-451 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que celui de la séance ordinaire du 2 mai 2011 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

11-05-452 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-05-453 VILLE DE L'ÎLE-PERROT / TOURNOI DE GOLF DU MAIRE / 18^E ÉDITION

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf du maire de la Ville de L'Île-Perrot dont les profits engendrés par cet événement permettent d'offrir aux jeunes de leur communauté plusieurs équipements de loisirs et de sport;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cents dollars (200 \$) soit versé à la Ville de L'Île-Perrot à titre de commandite pour l'organisation et la réussite du tournoi de golf du maire qui se tiendra le 3 juin 2011 au Club de golf Le Falcon;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-05-454 MOISSON SUD-OUEST / TOURNOI DE GOLF

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf organisé par Moisson Sud-Ouest dans le but de recueillir des fonds pour financer ses opérations;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cent cinquante dollars (150 \$) soit versé à Moisson Sud-Ouest à titre de commandite pour l'organisation et la réussite de son tournoi de golf qui aura lieu le 17 août 2011 au Club de golf de Valleyfield;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-05-455 ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / AIDE FINANCIÈRE / BOURSES D'ÉTUDES

CONSIDÉRANT la demande formulée par la direction de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes en date du 27 avril 2011;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de récompenser l'excellence académique, le mérite sportif et l'engagement communautaire des jeunes finissants de 5^e secondaire;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville remette à la Commission scolaire des Trois-Lacs quatre (4) bourses d'une valeur de cent cinquante dollars (150 \$) chacune pour les élèves méritants de notre municipalité lors du gala de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes qui se tiendra le 13 juin 2011;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-05-456 WESTWOOD HIGH SCHOOL / CÉRÉMONIE DE GRADUATION / BOURSE

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Commission scolaire Lester B. Pearson le 20 avril 2011;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de souligner l'excellence académique d'un élève de 5^e secondaire de Vaudreuil-Dorion fréquentant l'école secondaire Westwood;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville remette à la Commission scolaire Lester B. Pearson une (1) bourse d'une valeur de cent cinquante dollars (150 \$) afin de souligner l'excellence académique d'un élève de 5^e secondaire de Vaudreuil-Dorion fréquentant l'école secondaire Westwood lors de la fête des finissants qui aura lieu le 21 juin 2011;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-05-457 FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION LE VIRAGE / OMNIUM DE GOLF

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 9^e édition de l'Omnium de golf organisé par la Fondation du centre de réadaptation Le Virage;

CONSIDÉRANT que la mission de la Fondation est de contribuer au financement de projets proposés par le Centre de réadaptation en dépendance Le Virage et de sensibiliser la communauté montréalaise aux problématiques reliées à la dépendance;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cents dollars (200 \$) soit versé à la Fondation du centre de réadaptation Le Virage à titre de commandite d'un trou dans le cadre de la 9^e édition de l'Omnium de golf qui aura lieu le 6 juin 2011 au Club de golf Candiac;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-05-458 LES CITADINS / ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / TOURNOI DE GOLF

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 2^e édition du tournoi de golf organisé par Les Citadins de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs à titre de commandite pour le tournoi de golf Les Citadins du 13 mai 2011 au Club de golf Vaudreuil;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-05-459 THÉÂTRES-DES-SANS-PAPIERS / SPECTACLE MULTIDISCIPLINAIRE

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la présentation du spectacle multidisciplinaire *Viens voir les artistes* organisé par Théâtres-des-sans-papiers;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de vingt dollars (20 \$) chacun pour assister au spectacle multidisciplinaire *Viens voir les artistes* présenté par Théâtres-des-sans-papiers qui aura lieu le 28 mai 2011 à la salle Paul-Émile Meloche;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-05-460 RENONCIATION / SERVITUDE / LOTS 1 545 379, 1 545 380 ET 1 545 387 / CPE LA RELÈVE V.-S.

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-074 autorisant la vente du lot 4 763 153 au Centre de la petite enfance La Relève V.-S.;

CONSIDÉRANT qu'il subsiste, à l'égard de ce lot, des servitudes pour des conduites d'égout qui n'apparaissent pas aux plans de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, afin d'assurer au CPE un titre clair, d'obtenir des propriétaires concernés une renonciation à ces servitudes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE M^e Chantal Lamarre, notaire, soit mandatée afin d'obtenir des propriétaires des lots 1 545 379, 1 545 380 et 1 545 387 les renonciations requises pour l'annulation d'une servitude apparaissant respectivement dans les actes enregistrés sous les numéros 83 962, 79 935 et 70 888;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les actes à intervenir.

« ADOPTÉE »

11-05-461 ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES / 1^{ER} SEMESTRE 2011

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose au Conseil un état comparatif des revenus et dépenses de la Ville réalisés jusqu'au 30 avril 2011 et ceux de 2010 réalisés au cours de la même période. Elle remet, de plus, un état comparatif des revenus et dépenses prévus pour l'exercice 2011 et ceux qui ont été prévus par le budget 2011.

11-05-462 INDICATEURS DE GESTION 2010

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le rapport intitulé « Indicateurs de gestion 2010 » préparé et déposé par la trésorière.

« ADOPTÉE »

11-05-463 SUBVENTION / MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC / AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER / AVENUE SAINT-HENRI

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve les dépenses des travaux d'amélioration qui seront exécutés sur l'avenue Saint-Henri, et ce, pour un montant subventionné de cinquante-sept mille cinq cents dollars (57 500 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE les travaux seront exécutés conformément aux dépenses prévues sur l'avenue dont la gestion incombe à la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'un dossier de vérification sera constitué.

« ADOPTÉE »

11-05-464 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / CONTREMAÎTRE – AQUEDUC ET ÉGOUTS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 20 avril 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Sébastien Lalonde au poste régulier à temps plein de contremaître – Aqueduc et égouts, et ce, à compter du 13 mai 2011, au salaire prévu à la classe 2 (échelon 1) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

QUE M. Lalonde aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Lalonde;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-05-465 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / DÉPART À LA RETRAITE / CONTREMAÎTRE – AQUEDUC ET ÉGOUTS

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Robert Lefebvre, contremaître – Aqueduc et égouts au sein du Service des travaux publics, en date du 2 mai 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M. Robert Lefebvre, contremaître – Aqueduc et égouts au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 1^{er} août 2011;

QUE la Ville remercie M. Lefebvre pour son dévouement et l'excellent travail accompli au cours de ses nombreuses années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

11-05-466 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / CONFIRMATION / PRÉPOSÉ AUX BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT l'évaluation favorable du rendement de M. Jean-François Lamer en date du 4 mai 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Jean-François Lamer dans son poste régulier de préposé aux bâtiments au sein de l'unité bâtiments et mécanique du Service des travaux publics, et ce, à compter du 8 mai 2011;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Lamer.

« ADOPTÉE »

11-05-467 SERVICE DES EAUX / EMBAUCHE TEMPORAIRE / OPÉRATEUR-MÉCANICIEN ENTRETIEN DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 20 avril 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Jocelyn Dubé au poste temporaire d'opérateur-mécanicien entretien des eaux et assainissement, à compter du 9 mai 2011, pour un maximum de trente (30) semaines, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D – *Employé temporaire non inscrit sur la liste de rappel du 1^{er} janvier 2007* de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

11-05-468 SERVICE DES EAUX / STAGIAIRE EN MILIEU DE TRAVAIL / USINE DE FILTRATION

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M. Christian Gendron, directeur aux usines, à accepter la demande de stage non rémunéré dans le cadre du programme « Conduite de procédés de traitement de l'eau » du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie de la Commission scolaire des Trois-Lacs et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document nécessaire à cette fin;

QUE la Ville accepte que M. Andrew Robert Henderson effectue un stage non rémunéré à l'usine de filtration sous la supervision de M. Christian Gendron, et ce, pour la période comprise entre le 24 mai et le 3 juin 2011.

« ADOPTÉE »

**11-05-469 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER /
CONCIERGE DE SOIR**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 12 mai 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Guillaume Parent au poste régulier à temps plein de concierge de soir au sein du Service action communautaire, et ce, à compter du 17 mai 2011, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus réguliers (classe 1), le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Parent aura une période d'essai de trois (3) mois, prenant fin le 17 août 2011, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Parent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-05-470 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES / ÉVALUATION DU MAINTIEN DE
L'ÉQUITÉ SALARIALE / LETTRES D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LES
DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le maire, la directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, les lettres d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 1432, le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CSN) et l'Association des employés cadres en vue du règlement du dossier de l'évaluation du maintien de l'équité salariale au 31 décembre 2010 ainsi que tout document permettant de donner plein effet au règlement dudit dossier.

« ADOPTÉE »

11-05-471 COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE

CONSIDÉRANT la tenue de la 24^e édition du colloque annuel du réseau *Les Arts et la Ville*;

CONSIDÉRANT que le projet « Je suis... » a été nommé comme l'une des treize (13) pratiques exemplaires en culture;

CONSIDÉRANT qu'une revue spécialisée sera lancée dans le cadre du colloque;

CONSIDÉRANT que le prix annuel « Culture et développement » sera remis à la Ville lors de ce colloque;

CONSIDÉRANT que plusieurs ateliers offerts dans le cadre de ce colloque s'avéreront des plus enrichissants pour le développement culturel de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation des conseillers MM. Rénald Gabriele et Denis Vincent au colloque annuel Les Arts et la Ville qui se tiendra à Sainte-Thérèse du 25 au 27 mai 2011 et qu'à cet effet la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de deux cent soixante-quinze dollars (275 \$) par délégué;

QUE la Ville autorise également la participation du maire, M. Guy Pilon, et de la directrice du Service des communications, M^{me} France Lavoie, au dîner de remise de prix et qu'à cet effet la Ville accepte de défrayer les coûts prévus au montant de soixante-cinq dollars (65 \$) par participant;

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués à cette fin leur soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires 02-110-00-454, 02-110-00-310 et 02-190-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-05-472 CENTRE D'HISTOIRE LA PRESQU'ÎLE / DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUR SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT la demande du président du conseil d'administration du Centre d'histoire La Presqu'île;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville désigne M. Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, pour siéger sur le conseil d'administration du Centre d'histoire La Presqu'île.

« ADOPTÉE »

11-05-473 ÉQUIPE FÉMININE DE VOLLEYBALL DES CITADINS (BENJAMINES) / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que M^{mes} Myriam Bolduc, Jeanne Besner Quane, Marie-Pierre Fournier-Bouchard, Amanda Labiche, Laurence Lauzon-Garant, Yanilou Martin-Deraps, Emmanuelle Perron et Camille Proulx sont toutes résidentes de la Ville de Vaudreuil-Dorion et membres de l'équipe féminine de volleyball des Citadins (Benjamins) de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'elles ont participé au championnat de l'Est du Canada qui a eu lieu du 6 au 8 mai 2011 à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux mille dollars (2 000 \$) soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs à titre d'aide financière pour les participantes susmentionnées à l'égard de leur participation au championnat de l'Est du Canada qui a eu lieu du 6 au 8 mai 2011 à Sherbrooke;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation aux événements susdits;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-21-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-05-474 PROGRAMME ACTIF À VIE / COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS /
PROTOCOLE D'ENTENTE 2010-2014 / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la résolution 10-04-333 mandatant le comité loisirs afin de négocier les termes et conditions d'un protocole d'entente d'une durée de cinq (5) ans pour aider les résidents de la Ville à participer au programme Actif à Vie;

CONSIDÉRANT le projet de protocole soumis ce jour au Conseil, lequel prévoit que la Ville assume 50 % du coût des activités des participants résidant à Vaudreuil-Dorion, et ce, pour un maximum de cent vingt dollars (120 \$) annuellement;

CONSIDÉRANT que la participation financière de la Ville ne dépassera pas trente-cinq mille dollars (35 000 \$) annuellement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire des Trois-Lacs.

« ADOPTÉE »

**11-05-475 LA GRANDE VADROUILLE / 18 SEPTEMBRE 2011 / AUTORISATIONS ET SOUTIEN
TECHNIQUE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la tenue de la 29^e édition de la « La Grande Vadrouille » dans certaines rues de la Ville le 18 septembre 2011, conditionnellement toutefois à l'engagement par l'organisme d'assumer, à ses frais, la sécurité et la signalisation appropriées;

QUE soit autorisée, de plus, la fermeture des rues parcourues, s'il y a lieu;

QUE le Service action communautaire ainsi que le Service des travaux publics assurent le soutien technique demandé lors de cet événement et consentent au prêt du matériel nécessaire à la bonne réalisation de l'événement;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-05-476 ENTENTES / APPELS SIMULTANÉS INITIAUX / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques obligera, à partir du 1^{er} juin 2011, les municipalités membres de la MRC à prévoir des temps de réponse spécifiques, notamment en fonction de la localisation et du type de bâtiment affecté;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, afin de respecter les temps de réponse prévus au Schéma, de conclure, avec les municipalités avoisinantes, des ententes relatives à l'établissement d'un plan d'aide pour les appels initiaux simultanés lors d'intervention de type bâtiment;

CONSIDÉRANT que chacune de ces ententes doit prévoir une compensation de la municipalité intervenant sur le territoire d'une autre basée sur les coûts réels encourus;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres devront transmettre à la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) les données permettant de mettre en œuvre ledit plan;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes avec les villes avoisinantes relatives aux appels initiaux simultanés lors d'intervention de type bâtiment;

QUE le directeur et le chef aux opérations et à la prévention du Service sécurité incendie soient autorisés à transmettre à CAUCA toutes les informations requises aux fins de la mise en œuvre du plan d'aide pour les appels initiaux simultanés lors d'intervention de type bâtiment.

« ADOPTÉE »

11-05-477 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-14 / FOURNITURE D'UN TRACTEUR À CHÂSSIS ARTICULÉ AVEC ATTACHEMENTS MULTIPLES

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'un tracteur à châssis articulé avec attachements multiples, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 26 avril 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-14;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Équipements JKL inc., 3305, boulevard des Entreprises, Terrebonne (Québec), J6X 4J9, pour la fourniture d'un tracteur à châssis articulé avec attachements multiples, et ce, pour un montant de cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-onze dollars (135 691 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-14;

QUE la Ville accepte également l'offre pour l'achat d'un accessoire supplémentaire, soit un balai type aspirateur, et ce, pour un montant de trente-trois mille dollars (33 000 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en dix (10) ans à compter de 2012.

« ADOPTÉE »

11-05-478 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-17 / RÉFECTION D'UN TRONÇON DE TROTTOIR SUR LA RUE QUERBES

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la réfection d'un tronçon de trottoir sur la rue Querbes, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 avril 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-17;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, rang Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la réfection d'un tronçon de trottoir sur la rue Querbes, et ce, pour un montant de quatre-vingt-cinq mille cent quarante-six dollars et soixante cents (85 146,60 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-17;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-527;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-05-479 ADJUDICATION DE CONTRAT / FOURNITURE D'UN ÉPANDEUR À TERREAU

CONSIDÉRANT l'offre reçue dans le cadre d'une demande de prix pour l'achat d'un épandeur à terreau d'une capacité de 1,8 verge cube, double épandeur;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun autre équipement concurrentiel pouvant offrir une capacité de chargement équivalente;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retenue la proposition soumise par O.J. Compagnie, 294, rang Saint-Paul Sud, Sherrington (Québec), J0L 2N0, pour la fourniture d'un épandeur à terreau de marque Turfco, modèle CR-7, et ce, pour un montant de quatorze mille cinq cents dollars (14 500 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en deux (2) ans à compter de 2012.

« ADOPTÉE »

11-05-480 ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICES PROFESSIONNELS / RÉFECTION DES TERRAINS DE BALLE SAINT-MICHEL ET DORION-GARDENS

CONSIDÉRANT les problèmes de drainage qui détériorent les terrains de balle des parcs Saint-Michel et Dorion-Gardens;

CONSIDÉRANT que plusieurs correctifs ont été tentés sans succès permanent;

CONSIDÉRANT que la remise en état desdites infrastructures nécessite une expertise professionnelle;

CONSIDÉRANT les offres de services professionnels reçues dans le cadre d'une demande de prix pour la préparation des plans et devis pour la réfection des systèmes de drainage existants des champs intérieurs des terrains de balle des parcs Saint-Michel et Dorion-Gardens;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit retenue la proposition soumise par CDGU inc., 4, rue Saint-Michel, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, pour la préparation des plans et devis pour la réfection des systèmes de drainage des champs intérieurs des terrains de balle des parcs Saint-Michel et Dorion-Gardens, et ce, pour un montant de vingt mille neuf cents dollars (20 900 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-51-411;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-701-51-521	(Entretien des parcs)	22 765 \$
À :	02-701-51-411	(Honoraires professionnels – parcs)	22 765 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-05-481 CIRCULATION / STATIONNEMENT / AVENUE CHARBONNEAU

CONSIDÉRANT que les usagers du train de banlieue stationnent leurs véhicules pendant de longues périodes sur l'avenue Charbonneau;

CONSIDÉRANT que le stationnement de longue durée nuit aux commerces de ce secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 20 avril 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit limité à cent vingt (120) minutes sur l'avenue Charbonneau à partir de la ligne séparant les lots 1 546 327 et 1 546 329 jusqu'à l'intersection des avenues Charbonneau et Saint-Georges;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-05-482 CIRCULATION / INTERDICTION DE STATIONNEMENT / BOULEVARD HARWOOD

CONSIDÉRANT que les véhicules routiers stationnés du côté ouest de la sortie du commerce Première Moisson obligent les camions à effectuer une manœuvre endommageant le terre-plein central du boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 20 avril 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit interdit à partir de la limite est du terrain sis au 205, boulevard Harwood, et ce, sur une distance de 16 mètres en direction ouest, et qu'un panneau indiquant l'obligation de tourner à droite en face de la sortie soit ajouté;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**11-05-483 CIRCULATION / INTERDICTION DE STATIONNEMENT / RUE LALONDE /
ABROGATION DE LA RÉOLUTION 09-06-493**

CONSIDÉRANT la résolution 09-06-493;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit interdit du lundi au vendredi, entre 6 heures et 18 heures, du côté sud de la rue Lalonde entre la rue Gauthier et la route de Lotbinière;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ET QUE soit abrogée à toute fin que de droit la résolution 09-06-493.

« ADOPTÉE »

11-05-484 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 020-020-80 / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / RUES DE TONNANCOUR, RAVEL, BIZET ET CROISSANT BIZET / RÈGLEMENT N° 1602

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures et éclairage des rues de Tonnancour, Ravel, Bizet et croissant Bizet, six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 mai 2011 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée la firme CDGU inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 020-020-80;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence La Compagnie Meloche inc., 3125, boulevard Saint-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, pour les travaux de pavage, bordures et éclairage des rues de Tonnancour, Ravel, Bizet et croissant Bizet, et ce, pour un montant de six cent cinq mille six cent soixante-quatre dollars et quinze cents (605 664,15 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 020-020-80;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1602.

« ADOPTÉE »

11-05-485 MANDAT / CHOIX DE PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE / CONSTRUCTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE / PROJET DOMICILIAIRE « LE ONZE DE LA GARE – PHASES 1 À 3 » / LOT 4 736 313 PTIE / 9221-8676 QUÉBEC INC. / RÈGLEMENT N° 1617

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1617 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « 9221-8676 Québec inc. » en vue de la construction des réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable du projet domiciliaire « Le Onze de la Gare – phases 1 à 3 », incluant la surveillance, les honoraires professionnels ainsi que les modalités de cession et d'entretien des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur le lot 4 736 313 ptie face au boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT que l'article 0.09 du protocole d'entente stipule que les professionnels pour exécuter les plans et devis et la surveillance des travaux de ce projet seront choisis par la Ville;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont finalisés à la satisfaction de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Le Groupe Solroc soit choisie afin de donner le soutien nécessaire à l'ingénieur-résident chargé de la surveillance des travaux aux fins de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés sur ce projet et d'assurer que tous les rapports soient transmis au directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

QUE cette firme soit mandatée par le promoteur 9221-8676 Québec inc., aux soins de M. Guy Laporte, le tout en conformité avec le protocole d'entente faisant l'objet de l'annexe A, en date du 18 mars 2011, qui fait partie intégrante du Règlement n° 1617.

« ADOPTÉE »

**11-05-486 ORDRE DE CHANGEMENT N° 8 / CONSTRUCTION DE LA CASERNE D'INCENDIE
– RUE FORBES / RÈGLEMENT N° 1583**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n°8 relié au projet « Construction de la caserne d'incendie sur la rue Forbes – Règlement n° 1583 » totalisant un montant de quatre-vingt-seize mille cent soixante-trois dollars et cinquante-trois cents (96 163,53 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1583.

« ADOPTÉE »

**11-05-487 DÉROGATION MINEURE / BOULEVARD DE LA GARE / RATIO ESPACE VERT /
LOT 4 421 022 ET LOT PROJETÉ 4 760 267 / ZONE C2-358 / CCU N° 11-04-66**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Martin Cloutier;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-04-66 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 30 avril 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis sur le boulevard de la Gare (lot 4 421 022 et lot projeté 4 760 267);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis sur le boulevard de la Gare (lot 4 421 022 et lot projeté 4 760 267) afin d'autoriser les ratios d'espace vert suivants :

- Groupe « A » : 52,0 m² / logement;
- Groupe « B » : 40,6 m² / logement;
- Groupe « D » : 53,6 m² / logement;
- Groupe « G » : 54,7 m² / logement;

alors que l'article 2.2.17.3.2.2 du Règlement de zonage n° 1275 prévoit un ratio d'espace vert de 55 m² pour un logement à deux (2) chambres, le tout tel que montré au plan d'implantation n° B08-400, minute 16964, préparé en date du 22 mars 2011 par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre.

« ADOPTÉE »

**11-05-488 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1273-05 / MODIFICATION /
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT / CONCORDANCE AU PROGRAMME
PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DE LA GARE**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1273-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273 afin d'en assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 juin 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-05-489 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1273-05 / MODIFICATION / RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT / CONCORDANCE AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DE LA GARE

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273 afin d'en assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare.

11-05-490 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-155 / MODIFICATION / RÈGLEMENT DE ZONAGE / CONCORDANCE AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DE LA GARE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1275-155 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'assurer la concordance au programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 juin 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-05-491 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-155 / MODIFICATION / RÈGLEMENT DE ZONAGE / CONCORDANCE AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DE LA GARE

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'assurer la concordance au programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare.

11-05-492 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1277-15 / MODIFICATION / RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) / CONCORDANCE AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DE LA GARE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1277-15 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1277 afin d'en assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 juin 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-05-493 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1277-15 / MODIFICATION / RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) / CONCORDANCE AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DE LA GARE

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1277 afin d'en assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare.

11-05-494 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1270-38 / MODIFICATION / AFFECTATION DU SOL DES LOTS 1 546 211, 1 546 142, 1 546 145 ET 1 546 147 (PTIE) / GARAGE MUNICIPAL / RUE VALOIS

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 avril 2011 un projet de règlement portant le n° 1270-38;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 mai 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-38 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-38 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de changer l'affectation du sol "Habitation de moyenne et forte densités (H-MF)" des lots 1 546 211, 1 546 142, 1 546 145 et d'une partie du lot 1 546 147 situés en front à la rue Valois, par une affectation "Institutionnelle (INS)" ».

« ADOPTÉE »

11-05-495 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1270-39 / PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME / QUARTIER DE LA GARE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 avril 2011 un projet de règlement portant le n° 1270-39;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 mai 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-39 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-39 intitulé :

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour intégrer le Programme particulier d'urbanisme du quartier de la Gare et prévoyant une règle d'interprétation relative à sa prédominance ».

« ADOPTÉE »

11-05-496 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1274-10 / RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS ET DE RÉGIE INTERNE / MODIFICATION DE CERTAINS COÛTS

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 mai 2011 un projet de règlement portant le n° 1274-10;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 mai 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1274-10 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1274-10 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- d'établir le coût du permis pour la construction d'une installation septique par système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;
- de modifier les frais exigibles lors d'une demande de permis ou certificat lorsqu'un certificat de localisation est exigé après les travaux ».

« ADOPTÉE »

11-05-497 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-154 / ABOLITION DE LA ZONE H3-603 / CRÉATION DE LA ZONE P2-603 / INCLUSION DU LOT 1 546 142 / GARAGE MUNICIPAL / RUE VALOIS

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 avril 2011 un projet de règlement portant le n° 1275-154;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 mai 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-154 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-154 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin d'abolir la zone H3-603 et de créer et d'agrandir la nouvelle zone P2-603 à même une partie de la zone H3-605 en incluant le lot 1 546 142 ».

« ADOPTÉE »

11-05-498 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1607 / SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1607 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1607 intitulé :

« Règlement relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

11-05-499 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1628 / PROTOCOLE D'ENTENTE / DÉVELOPPEMENT BANLIEUE-OUEST INC. / SERVICES MUNICIPAUX, ALLÉES VÉHICULAIRES ET STATIONNEMENTS / CONDOS DE LA GARE – PHASE 3 / MODALITÉS DE CESSION ET D'ENTRETIEN / RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE / LOT 4 421 022 PTIE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1628 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développement Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et des allées véhiculaires et stationnements du projet domiciliaire « Condos à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Forbes – Condos de la Gare – phase 3 », les honoraires professionnels, ainsi que les modalités de cession et d'entretien des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur le lot 4 421 022 ptie face au boulevard de la Gare et entre les rues Forbes et Boileau »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 juin 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-05-500 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1628 / PROTOCOLE D'ENTENTE / DÉVELOPPEMENT BANLIEUE-OUEST INC. / SERVICES MUNICIPAUX, ALLÉES VÉHICULAIRES ET STATIONNEMENTS / CONDOS DE LA GARE – PHASE 3 / MODALITÉS DE CESSION ET D'ENTRETIEN / RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE / LOT 4 421 022 PTIE

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développement Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et des allées véhiculaires et stationnements du projet domiciliaire « Condos à l'intersection du boulevard de la Gare et de la rue Forbes – Condos de la Gare – phase 3 », les honoraires professionnels, ainsi que les modalités de cession et d'entretien des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur le lot 4 421 022 ptie face au boulevard de la Gare et entre les rues Forbes et Boileau.

11-05-501 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, savoir :

- Mise en place d'une enseigne temporaire sur le terrain vacant voisin du campus de la Cité-des-Jeunes par *Théâtres-des-sans-papiers* aux fins de promouvoir son spectacle multidisciplinaire;
- Tenue de la course « 1 – 2 – 3 Partez » le 2 juin 2011 dans diverses rues de la Ville.

« ADOPTÉE »

11-05-502 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

11-05-503 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-05-504 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 24 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier